

OBJET : Règlement de la Contribution  
du Gouvernement Rwandais  
à la CONFEJES.

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Référence faite à la lettre n° 0019/  
STP/ SAF du 5 janvier 1982 m'adressée par le Secrétaire Général de la CONFEJES, j'ai  
l'honneur de vous demander de bien vouloir régler la contribution du Gouvernement  
Rwandais à cet organisme pour un montant d'un million sept cents nonante et un mille  
trois cents nonante six francs C.F.A (1.791.396 F C.F.A) qui se décompose comme suit :

- Soldes antérieurs : 948.497 F C.F.A
- Contribution 1982 : 842.899 F C.F.A

La contribution de l'exercice 1982  
a été arrêtée par le Comité Paritaire, en ses séances des 26 et 28 novembre 1981 à  
Port-au-Prince.

Le règlement se fera par virement au  
compte bancaire 500 510/U U.S.B-Dakar.

A toutes fins utiles, je vous envoie ci-  
annexé à la présente, photocopie conforme à l'originam de la lettre ce(haut pré-citée.

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
NDINDILYIMANA Augustin  
Cdt BEM.



MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
B. P. 1044 KIGALI

*Urgent*  
*dactylogr.*  
*Zumena*

D.G. Jeunesse

Ci-joint Projet de lettre *à* envoyer  
au Minaffet. *13/*

Je vous propose également d'envoyer  
une photocopie de la lettre CONFES  
devant servir d'appui à notre  
requête.

19/03/82 -

P.S. La Dir. Planif n'a plus de  
dactylographe.

M. ND. /m. c. m.  
CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

Secrétariat Technique Permanent  
BP. : 3220-3314 - DAKAR  
Banque : U.S.B. 500-510/U  
Tél. : 21-10-30  
Télex : 204 CONFMEJS SG-DAKAR.

N°.....0019../STP/SAF.

Dakar le 5 JANV. 1982

A Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et des Sports du  
- RWANDA -

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le budget de fonctionnement de l'exercice 1982 du Secrétariat Technique Permanent, arrêté par le Comité Paritaire, en ses réunions des 26 et 28 novembre 1981 à Port-au-Prince, à la somme de cinquante sept millions cent quatre vingt seize mille sept cent quarante neuf francs CFA (57.196.749 F. CFA).

La contribution de chaque pays membre en voie de développement est fixée à 1,48% de la somme, soit 842.899 F. CFA.

Compte tenu des nombreuses difficultés financières que traverse le Secrétariat Technique Permanent à la fin de chaque exercice budgétaire, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, des dispositions qu'il vous plaira de prendre en vue de faire virer dans les meilleures délais possible, à notre compte bancaire 500 510/U U.S.B.-Dakar, la somme de 1.791.396 F CFA ainsi décomposée :

- soldes antérieurs :	948.497
- contribution 1982 :	842.899
TOTAL :	1.791.396 F. CFA ✓

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

*Maaul*

Pr. Amadou SAMB.

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
B. P. 1044 KIGALI

Df Jeunesse

Est-ce que "Tonédue" ne  
verse pas de cotisation ?

§ 9/2/82

Emerita : Me chercher les  
antécédents. Notamment  
les récentes lettres du Ni Jeunesports  
et du Ni Noffet pour le règlement  
des 948.457 FCFR.

~~10~~  
22/2/82

M. ND. /m. c. m.  
CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

Secrétariat Technique Permanent  
BP. : 3220-3314 - DAKAR  
Banque : U.S.B. 500-510/U  
Tél. : 21-10-30  
Télex : 204 CONFMEJS SG-DAKAR.

N°.....00.19./STP/SAF.

Dakar le 5 JANV 1982

A Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et des Sports du  
- RWANDA -

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le budget de fonctionnement de l'exercice 1982 du Secrétariat Technique Permanent, arrêté par le Comité Paritaire, en ses réunions des 26 et 28 novembre 1981 à Port-au-Prince, à la somme de cinquante sept millions cent quatre vingt seize mille sept cent quarante neuf francs CFA (57.196.749 F. CFA).

La contribution de chaque pays membre en voie de développement est fixée à 1,48% de la somme, soit 842.899 F. CFA.

Compte tenu des nombreuses difficultés financières que traverse le Secrétariat Technique Permanent à la fin de chaque exercice budgétaire, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, des dispositions qu'il vous plaira de prendre en vue de faire virer dans les meilleurs délais possible, à notre compte bancaire 500 510/U U.S.B.-Dakar, la somme de 1.791.396 F CFA ainsi décomposée :

- soldes antérieurs : 948.497  
- contribution 1982 : 842.899

TOTAL : 1.791.396 F. CFA ✓

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

*Maaul*  
Pr. Amadou SAMB.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Impsoméca 1054 - 78

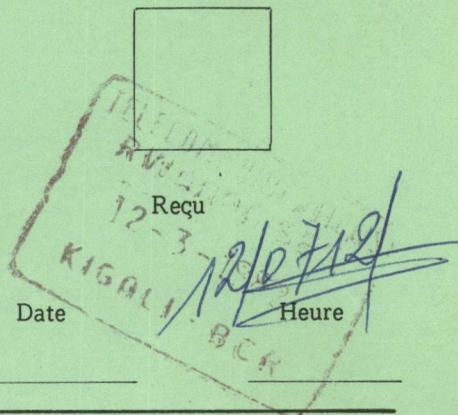
Numéro Origine Nombre de mots Date de dépôt Heure Via

Indication de service

**TELEGRAMME**

Cachet du bureau d'arrivée

*minijeunesports  
kigali*



nnnn

zczc bk097 3141 fdp293 sgf590 044  
rwki co sgdr 061  
dakartelex 61/54 11 1528

confmejs bp 3220 dakar  
a  
minijeunesports  
rwandakigali

tlx no 82/092-stp/saf 11/3/82  
suite ma lettre 019/ stp/saf-5/1/82 compte tenu situation  
financiere difficile stp honneur vous demander bien vouloir  
verser compte bancaire 500510 /u usb-dakar 842.899 f cfa  
somme due par votre departement au budget de fonctionnement  
s.t.p. haute consideration  
le secretaire general  
prof. amadou samb

*DC Jeunesse*  
*Est-ce vrai?*  
*Reponse urgente.*  
A. par par  
Date entrée: *12/3/82*  
N° Classement: *1262/12/15/03/82*

col 3220 82/092 ~~stp/saf 11/3/82~~ 019/ ~~stp/saf-5/1/82~~ 500510 /u  
842.899

M. ND./m. c. m.

CONFERENCES MINISTERIELLES DE L'EDUCATION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE

Secrétariat Technique Permanent  
BP. : 3220-3314 - DAKAR  
Banque : U.S.B. 500-510/U  
Tél. : 21-10-30  
Télex : 204 CONFMEJS SG-DAKAR.

No 0019  
N°...../STP/SAF.

Dakar le 5 JANV. 1982

à traiter par	
entrées	8/2/82
Classement	0660/12-04

A Monsieur le Ministre de la  
Jeunesse et des Sports du  
- RWANDA -

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le budget de fonctionnement de l'exercice 1982 du Secrétariat Technique Permanent, arrêté par le Comité Paritaire, en ses réunions des 26 et 28 novembre 1981 à Port-au-Prince, à la somme de cinquante sept millions cent quatre vingt seize mille sept cent quarante neuf francs CFA (57.196.749 F. CFA).

La contribution de chaque pays membre en voie de développement est fixée à 1,48% de la somme, soit 842.899 F. CFA.

Compte tenu des nombreuses difficultés financières que traverse le Secrétariat Technique Permanent à la fin de chaque exercice budgétaire, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, des dispositions qu'il vous plaira de prendre en vue de faire virer dans les meilleures délais possible, à notre compte bancaire 500 510/U U.S.B.-Dakar, la somme de 1.791.396 F. CFA ainsi décomposée :

- soldes antérieurs :	948.497
- contribution 1982 :	842.899
TOTAL :	1.791.396 F. CFA ✓

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Pr. Amadou SAMB.

